

Un reboisement communal pour valoriser des terres agricoles

L'exemple de **St Victor de Malcap** (Gard) dans la Vallée de la Cèze, nous est raconté par Monsieur Silhol, ancien maire, propriétaire forestier et exploitant agricole.

“Sur la commune, de nombreuses terres agricoles étaient tombées en déshérence suite au départ de nombreux exploitants. La commune disposait donc d'une surface assez importante qui était louée pour un prix dérisoire aux anciens mineurs ou à des gens qui habitaient la région. En fait ces gens ne travaillaient pas les terres alors j'ai conçu un projet de reboisement en ayant comme intention de faire des reboisements découpés en parcelles avec des bandes en courbe de niveau de 100 mètres de large sur lesquelles on aurait pu planter des oliviers.

Mais notre région ayant subi de nombreux gels et notamment en 1963 des gels ont atteint -23°C au sol et les oliviers ont gelé. Le service d'oléiculture a refusé de prendre en compte ce projet.

J'ai pensé alors essayer la vigne à grand écartement de façon à cultiver des cépages de qualité. J'ai donc cherché des exploitants dans la commune mais bien sûr je n'ai trouvé personne.

Voyant que c'était de plus en plus difficile de réaliser ce projet j'ai donc décidé de replanter avec des

pare-feux réalisés tant bien que mal par des chemins forestiers (10 kms) d'une dizaine de mètres de large, qui ne sont pas du tout efficaces. Cela permet seulement la circulation des camions.

Ce reboisement qui portait sur 120 hectares a été fait en résineux et n'a été rendu possible que parce que la commune possédait une quinzaine d'hectares dans la plaine de la Cèze dans lesquels, vu le résultat obtenu avec des plantations antérieures de peupliers, on a pu mettre aussi des peupliers [214].

C'était à l'époque le Fonds de Développement Economique et Social qui a financé la plantation des résineux. Il y avait 3 catégories : du pin Laricio de Calabre, du Pin Noir d'Autriche et du Cèdre de l'Atlas. Malheureusement les cèdres n'ont pas été sortis de leur godet de plastique à la plantation donc les résultats sont catastrophiques. Pour le reste les résultats sont bons.

Depuis quelques temps nous avons tous les ans un incendie sur une ou deux parcelles qui compromet le bon résultat de cette plantation.

Propos recueillis par Dominique VIAL lors de Foresterranée'90.

Un assolement... peuplier - cultures annuelles géré pour la chasse



Photo 6 : Le groupe est reçu par Monsieur Colmant, gérant du Domaine

Le groupe est reçu sur le domaine de la Piboulette (île du Rhône à une vingtaine de kilomètres au Nord d'Avignon) par **Monsieur COLMANT**, ingénieur conseil et expert agricole (Commune de Caderousse-Vaucluse).

Ce domaine à l'origine couvrait 400 hectares. Lors de l'aménagement du Rhône, la Compagnie Nationale du Bas-Rhône a pris 300 hectares. Le domaine s'étend aujourd'hui sur 100 hectares de terres alluvionnaires. Il appartient à la famille Vaubert de Janis qui en a fait une Société, confiée en gestion à Monsieur Colmant.

“Piboule” signifie “peuplier blanc”. Le peuplier est ici implanté dans un site privilégié où il y a toujours eu un souci de préserver un équilibre de production agro-sylvo-pastoral. Le choix a été fait de ne pas faire exclusivement et principalement de l'agriculture.

Actuellement il existe un Plan Simple de Gestion sur 20 lots de 5 hectares. Tous les ans, une vente de coupe de 5 hectares est réalisée. Les peupliers sont ainsi coupés à 15 ans. Pendant 5 ans la terre est ensuite utilisée pour des spéculations agricoles, puis une nouvelle plantation est réalisée. Un contrat simple est passé avec un agriculteur qui défriche, cultive, replante et remet les terres en gestion à la Société.

C'est actuellement la plus importante peupleraie du Vaucluse et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Un accord a été passé avec le cadastre pour appliquer le Plan Simple de Gestion. Le gérant a obtenu la suppression des numéros des différentes parcelles au profit d'un numéro unique pour les 100 hectares.

De par le fonctionnement de la rotation, l'assoulement est donc de 75 hectares de peupleraie et 25 hectares de terres inondables classées en catégorie 5 et échappant ainsi aux cotisations M.S.A..

Il n'est pas pratiqué de cultures intercalaires dans le peuplier à l'exception du sorgho de temps en temps.

Il existe de plus une location de chasse à l'année ce qui donne l'autorisation de cultiver pour nourrir le gibier (faisans et lapins).

Les cultures pratiquées sur les 25 hectares sont essentiellement des cultures légumières de plein champ (melons, tomates...)



Photo 7 : Peupliers de 5 ans sur précédent maïs. Hétérogénéité due aux lapins



Photo 8 : I 214 à 14 ans. Peupliers penchés par le vent

La peupleraie

La plantation est réalisée à un écartement de 6 x 7 à raison de 239 plants/hectares, ce qui porte à 1200 (239x5) le nombre de plants installés chaque année.

Les variétés implantées sont le 414 (en 1976), le 214 puis le I 4551 et le I 7476, avec plus ou moins de succès.

En effet 20 hectares de 214 ont été plantés sans succès, ils sont fourchus et de diamètre ovale. Ils penchent vers le Sud. Aucun déroulage n'est possible.

La variété I 7476 semble intéressante avec une croissance supérieure de 15 % à 20 %. Les lapins en sont friands et provoquent un élagage à hauteur du sol.

L'objectif de production est de 0,75 à 1 mètre cube par grume, ce qui donne une moyenne annuelle de vente à l'hectare de 200 m3. Il semble possible de faire mieux avec de nouvelles variétés.

Résultats comparés de la croissance (Mesures réalisées en 1987 et en 1990)				
Variété	I 414	I 214	I 4551	I 7476
Ø en 1987	11 ans/89 cm	6 ans/77 cm	6 ans/96 cm	5 ans/93 cm
Ø en 1990	14 ans/98 cm	9 ans/104 cm	9 ans/109 cm	8ans/113cm

La base de la gestion de ce domaine repose sur l'alternance : boisements en peupliers - agriculture - pratique de la chasse.

La connaissance parfaite des dispositions administratives, juridiques et financières par Monsieur Colmant est un des facteurs de réussite de la gestion de l'espace de cette propriété.

**Propos recueillis par
Dominique Vial**



Photo 9 : Alternance agriculture - peupleraie. Au fond : peupliers 4551

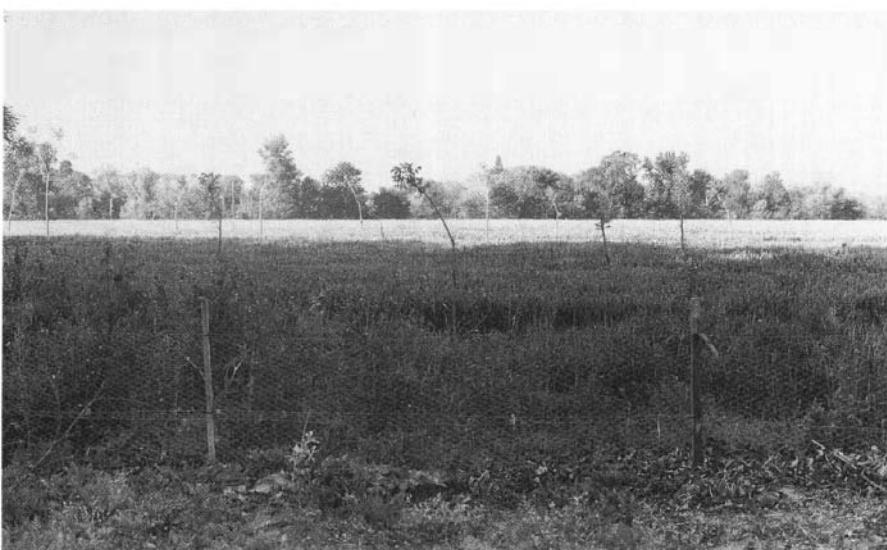


Photo 10 : Essai de plantation de noyers (3 à 4 ans) avec culture intercalaire de blé

La Dragonette : carte d'identité

Situation géographique : Entraigues sur Sorgue (Vaucluse)

Signes particuliers : 3 600 peupliers de 3 ans, de 15 mètres de hauteur.

Superficie plantée : 22 hectares (totalité de la propriété)

Objectif : Production intensive de bois

Conduite de la peupleraie : plantation à 6 - 8 d'espacement

Nettoyage en permanence du sous-sol. Rotation courte durée : 8 à 10 ans.

Variété : Louiza Venzon, Leroza Curenzo Bellini et populeum de 10 clones.

Date de plantation : 1987.

Les résultats obtenus dans cette peupleraie sont remarquables. Son démarrage laisse envisager un très bon avenir.

L'entretien de cet espace en est une des raisons essentielles.



Photo 11 : "Peuplier de 3 ans"

Photo D.V.